

## Le groupe Macif lance une offre d'achat groupé d'énergie pour ses sociétaires et leur fait ainsi bénéficier de la force de son collectif

Aujourd'hui avec une facture moyenne de 1 519 €<sup>(1)</sup> par an par ménage, les dépenses d'énergie pèsent sur le budget des français. Face à cet enjeu, le groupe Macif, via sa filiale Macif Avantages, devient le premier acteur dans le domaine de l'assurance à organiser avec le comparateur Selectra une campagne d'achat groupé dans le secteur de l'énergie et permettre ainsi aux sociétaires et adhérents de réduire leurs factures d'électricité, de gaz, de propane et de fioul. Grâce à la force de son collectif, les sociétaires du groupe Macif pourront ainsi bénéficier jusqu'à 21% de réduction sur les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz avec mega énergie et 25 % sur ceux du gaz seul avec Gaz de Bordeaux (2). Cette campagne « Achat groupé d'énergie Macif Avantages », a été plébiscitée par 125 000 sociétaires qui se sont préinscrits. 25 000 sociétaires sont, à date, inscrits pour changer de fournisseur.

Détail des remises négociées sur les offres d'électricité et de gaz : [energie.macifavantages.fr](http://energie.macifavantages.fr)

### La force du collectif pour réduire les coûts énergétiques

Grâce à son programme **Macif Avantages**, la mutuelle a mobilisé ses 5,5 millions de sociétaires et adhérents **du 15 janvier au 15 mars 2020** en leur proposant de participer à un achat groupé d'énergie pour devenir acteur de leur consommation et réduire leur facture de gaz et d'électricité. Conscient des enjeux et de l'urgence liés au changement climatique, le groupe Macif leur a également proposé d'opter pour une énergie verte <sup>(3)</sup>, plus respectueuse de l'environnement. Gratuite, simple et sans engagement, cette campagne « **Achat groupé d'énergie Macif Avantages** », a été plébiscitée par 125 000 sociétaires qui se sont préinscrits pour changer de fournisseur d'énergie. Depuis le 23 mars, l'ensemble des 5,5 millions peuvent souscrire à l'offre négociée et personnalisée en fonction de leur profil de consommation.

●● *Le programme Macif Avantages est réservé aux sociétaires et adhérents du groupe Macif ainsi qu'à leur famille. Parce que l'union fait la force, Macif Avantages négocie toute l'année les meilleures réductions auprès des plus grandes marques pour améliorer leur pouvoir d'achat et les accompagner dans la réalisation de leur projet. Comme de nombreux français, les sociétaires Macif sont préoccupés par la hausse du prix de l'énergie, notamment de l'électricité, qui a encore augmenté de 2,4% au 1<sup>er</sup> février 2020. L'opération d'achat groupé que le groupe Macif a menée avec son partenaire Selectra du 15 janvier au 15 mars, en mobilisant ses assurés au travers d'une campagne de pré-inscription avait pour objectif de négocier les meilleures remises possibles sur le prix de l'énergie auprès des principaux acteurs du marché. 125 000 sociétaires se sont mobilisés pour le collectif Macif puisqu'au final, les remises négociées seront accessibles à tout sociétaire ou adhérent<sup>(4)</sup>.* ●●

**Xavier de Langlais, Directeur Général de Macif Avantages**

[Présentation des offres lauréates de l'achat groupé d'énergie Macif Avantages et détail campagne de pré-inscription](#)



## La Macif, un collectif qui agit au quotidien pour offrir à ses sociétaires les meilleures avantages



Dès sa création en 1960, la Macif porte un modèle d'entreprise mutualiste qui concilie performance économique et progrès social. Le Groupe affirme une volonté d'une plus grande utilité sociale notamment à travers ses engagements et partenariats. Forte d'un collectif de 5,5 millions de sociétaires et adhérents, la Macif crée en 2005 Macif Avantages, un programme d'avantages réservés à ses sociétaires et adhérents qui propose des offres sélectionnées et négociées auprès de plus de 120 marques partenaires. Le programme est accessible gratuitement, dès le 1<sup>er</sup> contrat souscrit et sans inscription préalable. Macif Avantages propose également des ventes flash, un comparateur de voyages, un espace billetterie, une extension web, une carte digitale et une boutique en ligne.

Aujourd'hui, pour aller plus loin et accompagner toujours mieux les sociétaires au quotidien, la Macif lance sa première campagne d'achat groupé avec pour objectif de négocier les meilleures remises possibles dans le domaine de l'électricité et du gaz.

- **Achat groupé d'énergie Macif : propriétaire, locataire, l'offre négociée est accessible à tous les sociétaires du groupe Macif**

**Du 15 janvier au 15 mars 2020, 125 000 sociétaires se sont préinscrits sur [energie.macifavantages.fr](http://energie.macifavantages.fr) (5).** Le comparateur Selectra a ensuite négocié avec les principaux fournisseurs d'énergie du marché des offres spéciales à tarif de groupe. Les offres lauréates ont été sélectionnées sur des critères stricts, prenant en compte à la fois la tarification et la qualité du service client des fournisseurs.

**Détail des remises négociées sur les offres d'électricité et de gaz : [energie.macifavantages.fr](http://energie.macifavantages.fr)**



## Macif Avantages soutient Surfrider Foundation Europe

**Participer à la campagne d'achat groupé d'énergie, c'est également renforcer le soutien du groupe Macif à son partenaire Surfrider Foundation Europe, référence dans le combat pour la protection des océans, du littoral, des lacs et des rivières, au cœur des enjeux autour du changement climatique.**

**Pour les aider à poursuivre leurs missions d'aujourd'hui et de demain, Macif Avantages s'engage à reverser à Surfrider Foundation Europe la somme de 10 € pour tout sociétaire ou adhérent du groupe Macif réalisant un changement de fournisseur d'électricité et/ou de gaz avant le 31 août 2020 dans le cadre de l'achat groupé d'énergie, s'agissant d'énergie verte ou classique et auprès des fournisseurs suivants : d'Ekwater, Méga Energie et Gaz de Bordeaux.**

1. Ministère de la transition Ecologique et Solidaire « Rapport « Les chiffres clés de l'énergie 2019
2. Pourcentages de réduction sur le prix du kWh par rapport aux tarifs réglementés hors taxes de gaz et d'électricité en vigueur au moment de la souscription. Les offres de gaz et d'électricité sont des offres indexées entre 1 an et 3 ans selon le fournisseur choisi. Le montant des abonnements, des taxes et des contributions sont identiques à ceux des tarifs réglementés de l'électricité/gaz.
3. Les fournisseurs sélectionnés devront remplir des critères environnementaux stricts incluant l'achat d'énergie renouvelable produite en France. Le consommateur n'utilisera pas uniquement de l'énergie renouvelable mais contribuera à ce que le réseau en utilise.

4. Début mai, tous les clients du groupe Macif qui ne sont pas préinscrits mais souhaitant profiter des tarifs négociés pourront changer de fournisseur d'énergie sur [energie.macifavantages.fr](http://energie.macifavantages.fr) en faisant le choix d'une énergie moins chère et/ou plus respectueuse de l'environnement.
5. Depuis le 23 mars, les préinscrits reçoivent les détails de leur offre personnalisée par email. Pour les offres d'électricité et/ou de gaz naturel, ils seront libres d'y souscrire ou pas, sans frais de souscription, sans frais de résiliation, sans coupure du courant ou de gaz. Le nouveau fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel se charge également de résilier leur ancien contrat. A compter du 15 mai et pour assurer la communication complète des offres négociées, les sociétaires préinscrits qui n'ont pas encore changé de fournisseurs d'électricité et/ou de gaz à réception de l'offre personnalisée seront relancés par certains fournisseurs lauréats afin qu'ils bénéficient des réductions auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de l'achat groupé d'énergie organisé par Macif Avantages.

Les offres Macif Avantages sont proposées par la société M.A&S, SAS au capital de 37 000 € - RCS Niort 509 462 636 - Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort - Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM079110011.



**A propos du groupe Macif** : Groupe d'assurances aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5,5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18,4 millions de contrats (en assurances de dommages, santé/prévoyance, épargne et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,4 milliards d'euros en 2019. Plus d'infos sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

Contact  
Presse

**Gaëlle de Penguern** • 01 58 45 66 32 - 06 28 11 56 36 - [gdepenguern@macif.fr](mailto:gdepenguern@macif.fr)